





EGLISE DE SAINT-GEORGES DE PORT-DANIEL

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 5

NOVEMBRE 1899

No. 11

### SAINT-GEORGES DE PORT-DANIEL

Cette paroisse a eu des commencements bien modestes, mais elle s'est développée à mesure que l'agriculture a fait des progrès.

Avant 1858, elle a été desservie par les anciens missionnaires, puis successivement par les curés de Saint-Bonaventure et de Notre-Dame de Paspébiac ; mais au mois d'octobre de la même année, M. Th.-E. Beaulieu venait y résider avec la charge de la paroisse de Saint-Dominique de Newport, dans le comté de Gaspé. Malheureusement, le défaut de santé obligea ce zélé pasteur à quitter ce poste, sans mettre à exécution les projets conçus pour son développement.

En 1865, M. Narcisse Lévesque dit Lafrance fut chargé de cette paroisse, et, pendant dix-neuf ans, il s'occupa de ces pauvres pêcheurs, dont il conquit l'estime par son dévouement qui n'est pas oublié. L'église actuelle fut bâtie par ses soins et c'est avec regret qu'on le vit partir pour Matane.

Le progrès est devenu plus sensible sous la direction de M. Aug. Gagnon, qui succéda M. Lévesque dit Lafrance. Choisi par son évêque, à raison des nombreux travaux devenus nécessaires, il se dévoua corps et âme à ses paroissiens. Il assura l'éducation de la jeunesse en construisant des écoles dans tous les quartiers où il en était besoin. C'est ainsi que leur nombre s'accrut de trois à dix, pour le même territoire.

Grâce aux démarches et aux instances du même curé, l'on vit apparaître un bon quai, des moulins à scie et à farine, une tannerie, des boutiques de forge et de charron, etc. etc. Des marchands vinrent des provinces maritimes pour faire concurrence aux maisons jerseyaises dans le commerce du poisson, et il s'établit une aisance générale où avaient régné la gêne et la misère.

M. Gagnon vient d'être appelé à la cure de Saint-Paul de la Croix. C'est M. L.-J.-S. Sirois qui le remplace à Port-Daniel.

R.

QUEBEC, DE 1620 À 1632

(*Suite et fin*)

Les circonstances connues du moment, et peut-être d'autres encore, expliquent l'abstention des gens du Midi, car M. Deschamps observe que deux systèmes de commerce divisaient alors le royaume : au nord, protection ; au midi, libre échange. La compagnie des Cent-Associés était visiblement une création protectionniste, et ne devait pas trop plaire aux commerçants de Marseille, par exemple, qui demandaient " qu'on tienne la main à ce que les étrangers soient bien traités." En d'autres termes, les Marseillais demandaient commerce ouvert n'importe où, tandis que les Cent-Associés s'arrangeaient pour se procurer un monopole au Canada et ne devaient guère s'entendre avec eux.

Le cardinal de Richelieu et le maréchal d'Effiat devinrent les chefs de la compagnie des Cent-Associés ; mais Razilly, Champlain, l'abbé de la Madeleine, M. de Lauzon en furent tout d'abord, et jusqu'à 1636, les véritables têtes et les instruments actifs. Dans sa relation de 1627, Champlain ne fait pas la moindre allusion aux Cent-Associés. Il est vrai que la compagnie ne se proposait de commencer ses opérations dans la Nouvelle-France qu'en 1628, et, en attendant, les sieurs de Caen étaient encore regardés comme les principaux officiers de l'ancien ordre de choses.

La nouvelle du changement dans les affaires du Canada trouva Champlain occupé à régler une querelle survenue entre les sauvages. Les Iroquois, voulant tirer vengeance d'une nation appelée les Loups ou Mahingans (les Mohicans de Fenimore Cooper) avaient massacré plusieurs de ceux-ci, sans épargner cinq Hollandais d'Orange (Albany) qui trafiquaient dans ces endroits. L'hiver de 1626-27, un certain nombre d'Algonquins des bords du Saint-Laurent, s'étant rencontrés avec les Loups, promirent à ces derniers de les

seconder dans la guerre qu'ils allaient entreprendre contre les Iroquois. Champlain déploya toute son adresse pour conjurer l'orage, car les Iroquois ne devaient pas manquer de porter leurs armes jusqu'à Québec, si les sauvages amis des Français allaient les attaquer chez eux. Malgré les précautions qu'il prit, la guerre menaçait d'éclater sur toute la ligne, lorsque les navires anglais se montrèrent sur le fleuve, en 1628.

Emeric de Caen, revenu de France le 30 mai 1627, avait assisté aux assemblées des sauvages au sujet de la querelle des Loups et des Iroquois. Au mois d'octobre suivant, il faisait la pêche à la baleine dans le bas du fleuve. En ce moment Québec était très mal approvisionné. " Je m'étonnais, dit Champlain, comme l'on nous laissait en des nécessités si grandes, et en attribuait-on les défauts à la prise d'un petit vaisseau par les Anglais qui venaient de Biscaye... Nous demeurâmes cinquante-cinq personnes (hiver 1627-28), tant hommes que femmes et enfants, sans comprendre les habitants du pays, les sauvages. Sur ces cinquante-cinq personnes, il n'y avait que dix-huit ouvriers, et il en fallait plus de la moitié pour accommoder l'habitation du cap Tourmente, faucher et faire le foin pour le bétail pendant l'été et l'automne."

Cet état de gêne allait en s'aggravant, et à la fin de juin 1628 les secours de France n'étaient pas encore arrivés. De Caen, évincé des affaires du Canada, avait eu la prévoyance d'emporter de Québec les barques, voiles et cordages dont Champlain eût pu tirer parti pour aller au devant des navires de France ; il avait fait plus dans sa trahison, car c'en était une : il avait donné avis aux Anglais de la détresse de la colonie. Le siège de la Rochelle durait toujours. Cette guerre servait de prétexte à un marchand dépité pour se venger d'avoir perdu le commerce du Canada. Pour son moyen, les huguenots trouvaient à satisfaire leur haine contre l'établis-

sement de Québec, qu'ils avaient constamment vu d'un mauvais œil, et qu'ils voulaient ruiner par le fer et le feu, puisque l'occasion s'en présentait.

Ce qui devait arriver eut lieu sans retard. Les frères Louis, Thomas et David Kertk conduisirent dans le Saint-Laurent (1628) dix-huit vaisseaux pour se saisir de tout ce que les Français y possédaient. Au mois de juillet ils commencèrent à capturer les bâtiments français dans le golfe. Tout fut détruit à Tadoussac : meubles, maisons, barques, etc. La guerre entre les deux couronnes excusait tout. Les Kertk tenaient du roi d'Angleterre une commission en règle pour s'emparer, s'ils le pouvaient, du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Le bénéfice du commerce était leur mobile. Ils firent une fortune dans cette entreprise, qui eut au commencement des allures mystérieuses, car ces marchands, devenus militaires pour leurs besoins, ne paraissent pas avoir été connus comme naviguant vers le Canada avec des projets hostiles. Cent douze navires de Saint-Malo, ne se doutant de rien, mirent à la voile pour aller pêcher la morue sur les côtes de Terre-Neuve. On peut s'imaginer ce que les Kertk, armés en guerre et avec de nombreux vaisseaux, recueillirent de butin sur ces pauvres gens !

Le désastre de Tadoussac ne devait pas être le dernier. Les Kertk approchèrent de Québec. La ferme du cap Tourmente, où l'on employait huit ou dix hommes, fut brûlée par eux avec quarante ou cinquante têtes de bétail renfermées dans les étables. Foucher, qui avait la surveillance de ce lieu, y fut fort maltraité. Nicolas Pivert, Marguerite Lesage sa femme, leur nièce et un homme furent amenés captifs. David Kertk envoya sommer Champlain de remettre le fort, mais la courageuse réponse qu'il en reçut le déterminà à attendre quelque temps. Peu après, Thierry Desdames, arrivant à Québec malgré tous les obstacles, apporta une commission du roi pour Champlain et annonça que le sieur de Roque-

mont s'avancait avec les premiers navires des Cent-Associés. L'espoir fut de courte durée. Louis Kertk rencontra Roquemont dans le voisinage de Tadoussac, et, après une lutte acharnée qui dura plus de quatorze heures, l'enleva. Le frère Sagard dit qu'il y fut tiré plus de douze cents volées de canon. Néanmoins, Québec ne tomba pas cette année au pouvoir de l'ennemi. Le prise de la Rochelle eut lieu le 28 octobre 1628.

L'hiver de 1628-29 fut très dur à Québec, Mme veuve Hébert avait quelques provisions qu'elle partagea avec les récollets. On comptait réunies soixante-seize personnes, parmi lesquelles vingt Français et un missionnaire revenus du pays des Hurons. Le printemps arrivé, tout ce monde se jeta dans la forêt pour y vivre de racines. Champlain et les chefs de familles parlaient de se réfugier chez les sauvages. Pontgravé, souffrant de la goutte, songeait à partir pour Gaspé, mais il changea d'avis. D'autres montèrent sur une chaloupe et se dirigèrent du côté du golfe. Ceci avait lieu au commencement de l'été de 1629.

La paix entre la France et l'Angleterre avait été signée à Suze le 24 avril : on n'en savait rien sur le Saint-Laurent. Deux bâtiments de la compagnie des Cent-Associés firent voile de Dieppe le 22 avril pour Québec, en même temps que deux navires sous les ordres du capitaine Charles Daniel. Trois autres expéditions eurent lieu, le même printemps, pour la Nouvelle-France, savoir : l'une dirigée par un capitaine du nom de Joubert, aux gages des Cent-Associés. La seconde, préparée par les Jésuites et portant les PP. Charles Lallemand, Alexandre Godefroy de Vieuxpont et Philibert Noyrot; ce navire fut capturé avec quatre autres appartenant aux Cent-Associés. Le troisième convoi était équipé par les de Caen, devenus employés des Cent-Associés, mais avec des conditions spéciales.

Un nommé Jacques Michel, huguenot, de Dieppe, servait de guide aux Anglais. A l'île Percée, il captura un navire

basque, puis se rendit à Tadoussac, d'où sa présence fut signalée à Champlain. Il y avait à Québec un jeune interprète de nationalité grecque ; on l'envoya à Tadoussac prendre connaissance de ce qui s'était passé. En même temps, le gros des navires des Kertk s'avança comme pour tout emporter jusqu'à Québec, après avoir pris quelques bâtiments basques. Le golfe n'était plus qu'un vaste champ de rapines.

Enfin, le 20 juillet, les Anglais parurent devant Québec, qui se rendit à Louis Kertk. Il n'y avait pas de nouvelles de la conclusion de la paix. Kertk comprit qu'il serait sage de ne pas alarmer les familles établies, et il leur fit entendre dès l'abord qu'elles ne seraient aucunement inquiétées. Champlain, jugeant que tout espoir n'était pas encore perdu pour la colonie, conseilla aux habitants de demeurer jusqu'à plus ample information, et, en attendant, de faire la récolte des grains, puis de s'en tenir à leurs ressources particulières autant que possible, avis aussi prudent que patriotique, et qui fut suivi à la lettre. " Ils me remercièrent, raconte-t-il, espérant nous revoir la prochaine année, avec l'aide de Dieu."

Champlain s'embarqua le 24 sur le navire de Thomas Kertk, pour se rendre, prisonnier, en Angleterre. Par le travers de la Malbaie, du côté du nord, on aperçut le vaisseau d'Emeric de Caen, qui tâchait de gagner le vent pour échapper, mais Kertk le serra de si près qu'il dut engager le combat et fut pris. De Caën, aussitôt sur le pont de Kertk, remit à Champlain des lettres annonçant des vivres et des renforts d'hommes, et dit qu'il croyait la paix conclue entre les deux couronnes. Plus loin, à la rade de Tadoussac, se présentèrent Louis Kerth et Jacques Michel, qui commandaient cinq vaisseaux de trois à quatre cents tonneaux, de plus de cent vingt hommes chacun. Eustache Boullé, beau-frère de Champlain, était prisonnier en cet endroit. Celui-ci avait vu, aux environs de Gaspé, le capitaine Joubert sur un navire de soixante-dix tonneaux destiné à ravitailler Québec,

et qui lui avait dit qu'il croyait bien la paix faite, puisque les Français n'avaient plus la permission d'attaquer les Anglais. Il ajoutait que des navires, notamment ceux du capitaine Daniel, étaient en route pour le Saint-Laurent.

Le fondateur de Québec passa douze jours à Tadoussac, chassant avec Kertk, et tuant plus de vingt mille pièces de gibier. Ensuite, il fut conduit en Angleterre, non sans avoir appris en route qu'il y avait des vaisseaux français près de Gaspé, et que c'étaient ceux qu'il avait vainement attendus à Québec.

Voici, d'après mes recherches, la liste des Français demeurés à Québec durant l'occupation de Kerth : Des vingt personnes du sexe masculin dont la présence est constatée, dans l'intervalle de 1608 à 1628, cinq repassèrent en France, mais devaient revenir ; ce sont : Samuel Champlain, Olivier le Tardif, Thierry Desdames, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard. Hébert et Jonquest étaient décédés. Les treize qui restaient au Canada étaient : Nicolas Marsolet, interprète non encore marié ; Etienne Brulé, interprète et célibataire ; Guillaume Couillard, artisan et cultivateur, Guillemette Hébert, sa femme et leurs enfants : Anne, Eustache, Marguerite, Hélène ; Nicolas Pivert, Marguerite Lesage, sa femme, avec leur nièce et un jeune homme ; Pierre Desportes, Française Langlois, sa femme et leur fille Hélène ; Jacques Hertel, interprète resté chez les sauvages, non encore marié ; Jean Nicolet, interprète resté chez les Algonquins de l'Ottawa, non encore marié ; Adrien Duchesne, chirurgien, et sa femme de nom inconnu ; Jean Godefroy, interprète resté chez les sauvages, non encore marié ; Thomas Godefroy, interprète et célibataire ; Guillaume Hubou, cultivateur, marié à Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, et un enfant : Guillaume Hébert ; François Marguerie, interprète resté chez les sauvages et non encore marié. En tout, trente-et-une personnes.

Ceux qui restaient dans le pays formaient déjà depuis quelques années la partie stable de la population. Il est donc faux de dire que le Canada fut abandonné de ses habitants. D'autres Français, qui ne devaient pas faire souche ici, continuèrent à y résider sous les Kertk. Ce sont : Gros-Jean, de Dieppe, interprète des Algonquins, ami des Anglais ; Le Baillif, natif d'Amiens, arrivé en 1622, en qualité de sous-commis et chassé par de Caen " pour être grandement vicieux " ; il se donna aux Kertk, qui en firent leur commis et lui confièrent les clefs du magasin des Français, qu'il avait eu la précaution de se faire remettre, afin de se venger de de Caen. On l'accuse d'avoir enlevé à Corneille, sous-commis, cent livres en or et en argent, outre certains effets ; c'est lui, dit-on, qui s'empara des vases sacrés de l'église de Québec ; les Anglais finirent par s'indigner de sa conduite scandaleuse. Le Baillif maltraita tant qu'il le put les familles qui n'avaient point voulu repasser en France. Pierre Reye ou Raye, charron, natif de Paris, qualifié par Champlain de " renégat, perfide, traître et méchant," passa également au service des Kertk. Un nommé Jacques Couillard, sieur de l'Épinay, capturé par Thomas Kertk, comme il arrivait de France, fut conduit à Québec. Deux hommes, l'un appelé LeCocq, charpentier, et l'autre Froidemouche, envoyés de la Malbaie à Québec par Emeric de Caen, se firent prendre par les Anglais de Québec, qui les gardèrent pour les faire travailler. Sur un navire de Roquemont, le sieur Le Faucheur, bourgeois de Paris, qui se rendait à Québec avec sa famille, fut pris, et probablement renvoyé en Europe. Celui-ci peut être regardé comme le premier colon que tenta de nous envoyer la compagnie des Cent-Associés.

Dans l'automne de 1630, on reçut à Paris des nouvelles de Québec par deux Français qui avaient passé par Londres. L'un était charpentier et l'autre laboureur. " Ils nous dirent, raconte Champlain, qu'il était mort quarante Anglais, de

nonante qu'ils étaient, de pauvreté et misère durant l'hiver, et autres qui avaient été assez malades, n'ayant fait bâtir ni défricher aucune terre... et étaient restés quelques septante Anglais." C'est-à-dire que, sur quatre-vingt-dix Anglais, il en était mort quarante le premier hiver, et que dans l'été de 1630, il en était arrivé vingt. Je ne sais à quelle date les gens de Québec apprirent la signature de la paix.

Le 27 octobre 1629, Champlain écrivit de Douvres à M. Jean de Lauzon, en France, lui racontant ce qui s'était passé et combien les Anglais étaient embarrassés de ce que la capture de Québec eût eu lieu après la signature de la paix. Lorsqu'il eut passé quelque temps à Londres, il en repartit pour la France, avec la permission de M. de Châteauneuf, l'ambassadeur de Louis XIII, ayant obtenu parole que le fort et l'habitation de Québec seraient restitués par l'Angleterre. C'est le cas de dire ici, comme dans les procès verbaux de nos chambres d'assemblées : " Et des débats s'en suivirent," car tout ce qui était arrangé se trouva dérangé. M. de Châteauneuf fut rappelé incontinent et remplacé par M. de Fontenay-Mareuil. Dans l'hiver de 1629-30, le docteur André Daniel, frère aîné du capitaine Charles Daniel, alla négocier à Londres, avec l'aide du nouvel ambassadeur, pour obtenir la reddition du Canada et régler l'affaire de lord Stuart, seigneur écossais, capturé par Charles Daniel, au Cap Breton, sans savoir que Charles I tenait en réserve une carte de son jeu qui transformerait à un moment donné toute la situation. Un diplomate habile peut encore gagner beaucoup, même lorsqu'il est battu.

Des vaisseaux devaient partir de Dieppe, le 20 février 1630, pour le golfe Saint-Laurent. Le 7 avril, ordre était donné de mettre six navires sous voiles dans six semaines, et de les diriger vers le Canada, savoir : l'un commandé par le chevalier de Montigny, amiral de cette flotte, et les autres par le chevalier de Saint-Clair (ou Montclair) le sieur de

Nest de Fécamp, le sieur de Lombards, le capitaine Daniel et le capitaine Arnaud. Je ne sais ce qui résulta de ces préparatifs ; mais en l'année 1630 il n'est fait mention que de deux navires français qui parvinrent en Acadie. Les Basques et les autres bâtiments pêcheurs qui, de temps immémorial, fréquentaient les eaux du golfe sans trop s'occuper des luttes entre les couronnes, continuaient leurs opérations en dépit des Anglais.

Richelieu, créé premier ministre en 1629, n'eut pas plutôt écrasé le parti protestant à la Rochelle, qu'il tourna les armes de la France vers l'extérieur, en affermissant le duc de Nevers dans les importantes positions de Mantoue et de Montferrat (1630) ; puis, absorbé par la politique intérieure du royaume, il triomphait de nouveau de ses ennemis personnels à la " journée des dupes," le 11 novembre 1630, forçant Gaston d'Orléans et Marie de Médicis à quitter la France. Était-ce bien le moment de lui rappeler le Canada ? Ce qui est certain, c'est qu'il n'y pensa plus jamais autant qu'autrefois, depuis l'heure où il embrassa l'Europe dans ses projets. Louis XIV a fait la même chose en 1673.

D'une part, la compagnie des Cent-Associés avait à cœur de se refaire de ses pertes d'argent ; Champlain appuyait dans ce sens, afin d'entreprendre le travail de la colonisation, qui était le grand but de sa vie ; Richelieu était engagé d'honneur à ne point laisser jeter au panier le traité de Suze, si explicite à l'endroit des prises faites après le 24 avril 1629. D'un autre côté, le sentiment hostile aux colonies, dont le ministre de Henri IV, Sully, avait été l'expression en son temps existait toujours ; on discutait en France, en l'année 1630, pour savoir s'il fallait garder le Canada, tout comme au commencement de notre siècle le peuple anglais se posait la question de soutenir ses établissements lointains ou de les abandonner. De Caen demandait que les Anglais lui rendissent les pelleteries qu'ils avaient enlevées à la faveur des

troubles et de la prise de Québec. Se croyant bien certain du prompt retour de cette place à la France, et voulant en finir avec les réclamations de ce marchand, Richelieu permit à de Caen d'exploiter le golfe et le fleuve durant une année, ce que les Anglais empêchèrent, comme on le verra. Les Kertk faisaient un commerce profitable, et se montraient disposés à tenir bon dans leurs postes, même à résister aux ordres de se retirer, s'il leur en venait de la cour de Londres. Charles I reprochait à la France l'attaque du capitaine Daniel contre lord Stuart, au cap Breton en 1629, et voyant Richelieu fort occupé en Europe, feignit de ne pas vouloir céder un pouce de terrain ni un ballot de marchandises. Ainsi s'écoula l'année 1630.

Attendant toujours la lettre écrite qui devait leur rendre le Saint-Laurent, les Cent-Associés se décidèrent néanmoins à faire acte d'occupation. Le 25 mars 1631, le capitaine Hubert Anselme partit de Dieppe en destination de Tadoussac, et relâcha à Miscou pour éviter les Anglais, car il venait d'apprendre de quelle manière il serait reçu par eux dans le fleuve. Il ne paraît pas avoir dépassé Miscou. Au mois d'avril, le capitaine Laurent Ferchaud mit à la voile, de Bordeaux, et cingla vers l'Acadie, où il retourna trois fois dans le cours de cette année, ravitaillant chaque fois le poste français du cap Sable, y transportant des colons et des religieux. Ce fut le seul succès des Cent-Associés en 1631.

\* \* \*

Le capitaine Daniel avait pris la mer le 26 avril pour se rendre à Sainte-Anne du cap Breton. Arrivé près de Terre-Neuve, il eut connaissance d'un pirate turc et voulut lui donner la chasse ; mais celui-ci, ne se voyant pas de force à résister, vira de bord et alla se jeter sur un bâtiment basque, où il perdit son drapeau, qui était tombé par dessus bord, sans toutefois se faire prendre lui-même. Daniel s'arrê-

ta à Sainte-Anne et envoya Michel Gallois à la traite de Miscou sur son propre navire. Gallois rencontra dans ces parages un frère du capitaine Dumay, qui montait une barque de trente-cinq tonneaux seulement, équipée au Havre-de-Grâce. Tous deux s'entendirent pour imiter les Basques qui exploitaient les pêcheries sans l'autorisation des Cent-Associés, et ils mirent d'abord la main sur le capitaine Joannis Arnandel, de Saint-Jean-de-Luz dans le golfe de Biscaye ; mais les Basques revenant sur eux les forcèrent de prendre la fuite, tandis que le captif s'évadait en plongeant dans la mer, d'où ses gens le retirèrent en peu de temps.

Emeric de Caen était parti de Dieppe sur un navire appartenant à son oncle Guillaume. A Québec, les Anglais lui défendirent de trafiquer en dehors des mois d'hiver ; il reprit le chemin de la France.

Tandis que ces événements avaient lieu au Canada, Charles I écrivait de Greenwich à sir Isaac Wake, son ambassadeur près la cour de France, une dépêche en date du 12 juin 1631, qui expose, il me semble, tous les côtés et aspects de la situation entre les deux pouvoirs, et surtout cette curieuse affaire de non payement d'une partie de la dot de Henriette-Marie, sœur de Louis XIII, mariée en 1625 à Charles I. Celui-ci s'explique nettement : payez la dot, ou point de Québec ni de Port-Royal ! On y voit aussi plus d'un point qu'il est à propos de connaître au sujet des navires capturés en 1629. Cette curieuse pièce (original en français) a été mise au jour en 1884 par M. Douglass Brymner, archiviste du gouvernement canadien. La voici en son entier :

“ Par vos différentes dépêches au vicomte Dorchester, depuis que vous êtes arrivé à votre lieu de résidence en cette cour (de France), nous avons particulièrement remarqué les retards qu'on vous a fait éprouver en vous présentant d'abord au roi et à ses principaux ministres, ainsi que les manières et le langage dont on s'est servi à votre égard, lors de

vo<sup>tre</sup> première audience. Et de même que nous ne pouvons nous empêcher d'être surpris que vous n'avez pas été admis plus tôt en la présence du roi, sur vos instances réitérées, et après la sollicitation d'une audience faite par d'Angier, ainsi d'un autre côté, nous estimons avoir lieu suffisamment d'être satisfaits de la réparation qui vous a été faite par la déclaration si significative d'amitié fraternelle et la déclaration d'un ferme propos d'entretenir exactement avec nous des relations amicales, qui vous ont été faites de la bouche même du roi. Quant au bon accueil dont vous avez été l'objet de la part de quelques-uns des ministres de ce roi et à la réserve que d'autres ont observée avec vous, au sujet du cardinal de Richelieu, vous avez bien fait de vous conformer à vos instructions, et pour le reste nous devons vous laisser agir avec eux à votre discrétion. Et, comme nous voyons par votre conduite que vous n'êtes pas novice dans les ambassades ; ainsi, nous n'avons pas besoin de vous donner de nouvelles instructions sur les égards à avoir pour ceux avec qui vous avez à négocier en cette cour, si ce n'est de continuer comme vous avez bien commencé, en ce qui regarde le cérémonial de votre emploi. Cette dépêche vous en apprendra la partie essentielle, qui est de mettre fin à tous les différends entre les deux couronnes, et d'établir les bases d'une plus ferme amitié que celle des années dernières ; ce n'est pas là une œuvre nouvelle ; il ne s'agit, en réalité, que de renouveler d'anciennes alliances, en mettant d'accord les faits avec les promesses. C'est ce que comportait l'objet principal, et le premier article même du dernier traité, conclu il y a deux ans, après une rupture malheureuse ; et ce qu'il embrassait ou ce qu'on pouvait prétendre en vertu de ce traité a été ponctuellement exécuté de notre part : sauf seulement ce qui exigeait dans le temps, et ce qui exige nécessairement une exécution mutuelle. Nous avons, conformément au traité (comme vous le verrez spécifié au troisième article),

admis une modification dans la maison de notre digne épouse, en augmentant le nombre des ecclésiastiques attachés à sa personne, comme on l'a jugé convenable, de gré à gré ; et nous avons fait à cette nation (française) diverses restitutions de navires avec leurs chargements d'une grande valeur, sans avoir rien de ce genre, attendu que la remise en était exigée de nous par droit d'arrêt ou de représailles. La même satisfaction ne nous a pas été donnée, non plus qu'à nos sujets, sous ce double rapport ; car, bien que le troisième article déjà mentionné requière expressément la confirmation de tous les articles et stipulations de notre contrat de mariage, en exceptant que la particularité relative à la maison de notre chère épouse, objet d'une clause particulière dans ce dernier traité, et que la dot soit clairement stipulée, et quant au montant, et quant à l'époque du paiement précisé dans ces articles et conventions matrimoniales, et que promesse de paiement nous ait été souvent faite en conséquence, spécialement par M. de Châteauneuf, maintenant garde des sceaux, lorsqu'il était ici en ambassade ; cependant, la moitié n'en est pas encore payée, et non seulement trois riches bâtiments appartenant à nos sujets, capturés et gardés sans aucune raison légitime, ni même l'ombre d'un prétexte, sont encore retenus, malgré des demandes réitérées de restitution, mais aussi il a été pratiqué dans ce pays (en France) diverses saisies de draps et de tissus fabriqués en notre royaume, en contradiction directe avec les stipulations et le traité. Le paiement de la balance de la dot a été depuis promis de rechef, à nous de même aux personnes que nous avons employées dans cette cour, et par les ministres de ce roi et par l'ambassadeur de France résidant auprès de nous. Nous ne pouvons accorder plus de délai pour ce paiement, et nous l'avons en conséquence joint aux autres conditions d'une entière et parfaite réconciliation. L'ambassadeur français, persistant encore dans sa promesse de paiement, désire néan-

moins que les affaires en question soient séparées, en se faisant un point d'honneur d'être tenu par un nouveau traité de payer la dette déjà reconnue par une convention antérieure, ce à quoi nous avons consenti volontiers, parce qu'une formalité ne doit pas interrompre les négociations—mais comme nous sommes plus particulièrement tenu en honneur de faire prudemment des conventions qui, si elles n'ont pas été exécutées auparavant dans l'ordre des temps, devraient l'être au moins simultanément et effectivement avec des choses d'une grande importance qu'on nous demande d'accomplir, nous ne pouvons nullement consentir à les séparer de façon que l'une pourrait être prescrite et accomplie sans l'autre. Ce que nous entendons principalement devoir être employé pour amener le paiement de la balance de la dot, est la reddition de Québec, en Canada, ville prise en vertu d'une commission donnée sous notre grand sceau, pendant la dernière guerre, par une compagnie de sujets de notre royaume d'Angleterre, et l'évacuation de Port Royal, situé près de la Nouvelle-Angleterre, et où une compagnie de nos sujets de notre royaume d'Ecosse était fixée et établie en vertu de la même commission, sous le sceau de notre royaume, également donnée pendant la guerre—pour donner suite à une autre antérieurement accordée par le roi notre père d'heureuse mémoire. Il est vrai qu'une de ces villes a été prise et que l'établissement s'est effectué dans l'autre après la paix, et pour cette considération (afin d'accommoder tous les différends), nous avons formellement consenti, et nous persistons dans notre dessein et résolution, que l'une, c'est-à-dire Québec, soit rendue, et que ceux de nos sujets qui sont établis dans l'autre s'en retirent, en les laissant toutes deux dans le même état où elles étaient avant la conclusion de la paix : ce que nous ne faisons point par ignorance, comme si nous ne comprenions point à combien peu nous oblige sous ce rapport le dernier traité (le septième article de ce traité, relatif aux

restitutions, ne mentionne que les navires qui étaient alors à l'étranger avec des lettres de marque), mais par affection et par désir de plaire à notre bon frère le roi de France dans tout ce qui peut nous être amicalement et raisonnablement bien que non justement et légitimement demandé. Et on peut établir à bon droit cette distinction entre les demandes faites réciproquement et ce que nous demandons, savoir : le paiement de la balance de la dot ; la restitution de certains bâtiments pris et gardés sans même le moindre prétexte, et la main-levée des saisies pratiquées dans ce royaume contre nos sujets, contrairement au traité—tout cela est de droit légitime ; tandis que ce que l'on nous demande au sujet des susdites localités, au Canada et autres lieux, et de quelques navires de cette nation, qui n'ont pas encore été rendus, mais ont été condamnés à la confiscation par notre haute cour d'amirauté, pour des raisons valables en justice, ne sauraient être accordés que par courtoisie et dans l'intérêt d'une entente cordiale. Après vous avoir ainsi exposé complètement l'état de la question en général, je vous réfère pour les détails aux pièces échangées entre l'ambassadeur de France et celles de nos lords commissaires qui étaient chargés de cette affaire, ainsi qu'à Philippe Burlamachy, que nous vous envoyons exprès avec les mémoires et les pouvoirs qu'il vous présentera. Les mémoires se rapportent aux bâtiments, aux marchandises et autres choses propres à vous donner une connaissance complète de tous les détails en ce qui regarde une restitution mutuelle ; et, à cet égard, nous vous laissons la latitude de concéder, plus ou moins, selon que vous le jugerez à propos, pour la conclusion d'un accord satisfaisant. Les pouvoirs consistent, pour la part de M. Burlamachy, à recevoir le reste de la dot qui nous est dû, soit en argent ou en une bonne et valable procuration, de nature à le satisfaire ; et pour notre part, à rendre Québec et à évacuer Port-Royal ; ce pourquoi Philippe Burlamachy vous livrera certaines

pièces convenables pour cette fin. Notre plaisir est que vous les remettiez à ce roi, ou à tel membre de son conseil qu'il nommera lorsque Burlamachy aura reçu l'argent ou les assignations susdites, et qu'il vous aura été donné satisfaction quant aux autres détails plus haut spécifiés ; mais en cas de refus ou de délai relativement au paiement ou à la remise de bonnes garanties (ce dont Burlamachy est tenu responsable envers nous), vous devrez alors les retenir et les lui remettre, car, dans cette éventualité, il ne devra pas rester plus longtemps à attendre la fin de sa mission. Quant à la balance de la dot, il reste une chose à régler : c'est la déduction que nous faisons des sommes que nous avions autrefois allouées aux personnes de la maison de notre chère épouse qui sont retournées en France, déduction à laquelle nous acquiesçons volontiers. Un autre point reste aussi à résoudre touchant l'obligation imposée à nos sujets de se retirer du Canada et autres lieux—c'est que révocation soit faite de tous les actes publiés en France contre tous ceux qui ont été engagés dans cette entreprise, particulièrement contre les trois frères Kirk, ainsi que nous l'avons autrefois demandé au sujet du baron de Latour et de son fils, avec lesquels sir William Alexander avait traité, ce qui fut jugé raisonnable par les ministres de ce roi, et ce sur quoi il faut encore insister. Il y a un règlement pour la liberté du commerce, négocié et formulé par écrit, entre nos commissaires et le garde des sceaux de ce royaume, quand il était ambassadeur extraordinaire ici, et comme l'ambassadeur de France résidant aujourd'hui en notre cour demande que ce règlement soit ratifié et sanctionné, nous y donnons volontiers notre assentiment, principalement parce qu'il donne vigueur et activité au traité antérieurement conclu entre les deux couronnes ; et tant pour cette affaire particulière (à cet effet, nous ordonnons qu'il vous soit remis une copie du règlement) que pour les autres affaires dont vous êtes actuellement

chargé, nous vous donnons une ample commission sous notre grand sceau, dans la forme usitée en pareils cas.”

L'année 1632 s'ouvrit sans règlement de comptes. Il fallut attendre au 29 mars pour voir signer le traité dit de Saint-Germain-en-Laye, qui fit cesser toutes les difficultés. Le 13 juillet, Thomas Kertk rendit Québec à Emeric de Caen, et partit emportant une riche cargaison de fourrures ; les années 1629-32 lui avaient procuré des sommes énormes.

Les de Caën conservaient leur droit de traite pour l'année 1632. Les Cent-Associés envoyaient quelques colons ou plutôt ce fut le médecin Robert Giffard qui recruta sept ou huit familles percheronnes et les établit à Beauport.

L'année suivante (1633) Champlain arriva de France : c'était le commencement réel du régime des Cent-Associés. Malheureusement, des circonstances multiples entravèrent son action. Les guerres que soutenait continuellement la France ; un penchant nouveau chez les armateurs à se porter vers l'Amérique Centrale ; la mort de Champlain (1635) et les guerres des Iroquois qui suivirent bientôt—tout se conjura pour paralyser le développement du Canada.

A Port-Royal, en Acadie, même chose ; Razilly n'eut pas assez de secours ni assez de temps à sa disposition pour exécuter l'œuvre qu'il avait rêvée ; il mourut, lui aussi (1636) en laissant de petits groupes français isolés, les uns des autres, végétant, peu rassurés et nullement aidés dans leurs entreprises. Ils se maintinrent néanmoins dans ces vastes contrées, et comme les Canadiens, posèrent, avec patience et longueur de temps, les assises d'une colonie française dont Colbert comprit la valeur en 1663 mais que Louis XIV transforma de nouveau en pays de traite dix ans plus tard.

BENJAMIN SULTE

---

REPOUSES

*La "Ménagerie des pauvres."* (II, IX, 239.)—En mars 1718, dit-on, Pierre Choret, natif de Charlesbourg, était *contremaitre de la ménagerie des pauvres*, proche de Montréal.

Dans le *Dictionnaire historique de l'ancienne langue française* de La Corne de Saint-Palaye, au mot *ménagerie*, on lit :

"Administration d'une maison : Feignanz de faire la ménagerie du roy, ils ne firent autre chose qu'une ménagerie pour eux, etc."

Les Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui administraient le bien des pauvres, se servaient du mot *ménagerie* pour désigner des maisons leur appartenant et situées sur le côté sud de la rue Saint-Paul. Ces maisons servaient de lavanderies et d'*offices* (dans le sens français du mot).

Le "Jardin des Pauvres" sur la rue Saint Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice) était aussi la propriété des Dames de l'Hôtel-Dieu.

Contremaitre était ici employé dans le sens d'assistant, c'est-à-dire de surveillant, des ouvriers ou ouvrières employés dans les lavanderies.

WILLIAM McLENNAN

*Le fondateur de Terrebonne.* (V, I, 571.)—René Lepage, premier seigneur de Rimouski, naquit en 1669, à Saint-François, île d'Orléans ; il était fils de Germain Lepage, premier habitant de Rimouski, et de Reine Larry. Il se maria, le 10 juin 1686, à Madeleine Gagnon, à Sainte-Anne du Nord.

De ce mariage, naquirent seize enfants, huit garçons et huit filles.

Louis Lepage, deuxième fils de René, né à Saint-François, île d'Orléans, le 25 août 1690, fit ses études au séminaire de

Québec, et reçut l'ordre sacré de la prêtrise, le 6 avril 1715, des mains de Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque du pays. Après avoir été curé de l'île Jésus, près Montréal, il fut nommé, le 9 juin 1721, chanoine du chapitre de Québec, en remplacement de feu messire le chanoine Pierre Picart, et en même temps il reçut ses lettres de vicaire-général et alla résider à Terrebonne, seigneurie qu'il avait acquise l'année précédente. Il remit son canonicat en 1729, parce qu'il ne pouvait assister régulièrement aux assemblées du chapitre, et fut remplacé la même année par messire Boulanger. Il mourut à Terrebonne, connue autrefois sous le nom de Lebois, le 1er décembre 1762, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir donné six arpents de terre et une somme considérable d'argent pour la construction de l'église de Saint-Louis de Terrebonne. Il fut inhumé dans cette église.

Mgr Briand, dans une lettre pastorale en date du 1er septembre 1784, adressée aux habitants de Rimouski, parle en ces termes de la piété du chanoine Lepage et de ses trois sœurs qui s'étaient vouées au Seigneur :

“Lorsqu'en 1741 je suis arrivé au Canada, on ne parlait que de la piété et de la religion des seigneurs et des habitants de Rimouski. En effet, il en est sorti un prêtre distingué par son esprit et par ses vertus, et plusieurs religieuses ferventes que j'ai connues et conduites. Il y avait encore un certain hermite dont on publiait avec édification les mérites.”

Les sœurs religieuses de l'abbé Lepage étaient Marie-Madeleine, née en 1692, à l'île d'Orléans, religieuse hospitalière ; Reine, née en 1703, au Cap Saint Ignace, religieuse ursuline à Québec, dite sœur Saint-Stanislas ; Marie Agnès, née en 1706, à Rimouski, dite sœur Saint-Barnabé, de la congrégation Notre Dame à Montréal.

Mgr. CHARLES GUAY

*L'incendie du théâtre Saint-Louis.* (V. VI, 625.)—Vers 1839, les officiers des *Cold Stream Guards*, en garnison à Québec, avaient obtenu la permission de transformer en salle de théâtre l'étage supérieur d'un manège qui faisait partie des dépendances du château Saint-Louis et situé sur la pente recouverte de pelouse qui regarde le bureau de poste.

Le 12 juin 1846, une foule compacte était réunie dans le théâtre Saint-Louis—c'est ainsi qu'on nommait le manège—pour voir défiler sur la toile les vues du *diorama* d'un nommé Harrison, de Hamilton, Ontario. Sur les dix heures, au moment où l'exhibition des *dioramas* se terminait et que les spectateurs commençaient à défiler pour sortir, les cris de au feu ! au feu ! se firent entendre. Une lampe à huile camphrée s'était détachée du plafond et était tombé sur la scène communiquant le feu aux décors. Alors, hommes, femmes, enfants se précipitèrent au bas de l'escalier pour sortir par la seule issue connue, une porte excessivement étroite. Les premiers, poussés violemment, furent écrasés sous la pression de ceux qui les suivaient, et tous se trouvèrent accumulés en masse compacte, les uns sur les autres, sans qu'il fut possible à aucun d'eux de sortir ou de reculer.

Plusieurs infortunés, dans ce moment suprême, voyant que tout secours humain était impossible et n'espérant plus que dans la miséricorde divine, crièrent à M. O'Reilly, vicaire à la cathédrale, dont ils entendaient la voix : " Donnez-nous l'absolution. " Le ministre de Dieu leva alors la main pour bénir et absoudre.

Plus de cinquante personnes périrent ainsi dans les flammes, parmi lesquelles Flavien Sauvageau, fils du maître de l'orchestre canadien ; Stuart Scott, greffier de la Cour d'Appel, et sa fille ; Thoꝛ. Hamilton, lieutenant au 14<sup>e</sup> régiment ; J.-J. Sims, apothicaire, son fils et sa fille ; J.-B. Vézina, marchand ; Henriette Glackmeyer, épouse de M. Molt, organiste

de la cathédrale, et ses deux fils ; Marie-Louise Lavallée, épouse de R. McDonald, rédacteur du *Canadien*, et sa fille, madame Rigobert Angers, etc., etc.

L'honorable juge Plamondon, de Arthabaskaville, était parmi les spectateurs du *diorama* Harrison et il se sauva très difficilement. C'est probablement le seul témoin survivant de cette horrible catastrophe.

R.

*L'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins.* (V, VI, 627.)—Ancien chanoine de Bayeux, puis doyen de la collégiale de Meung et vicaire-général de l'évêque d'Orléans, M. Desjardins avait été forcé, par la Révolution, de chercher un asile en Angleterre, où il arriva en 1792. Il y connut le célèbre Edmond Burke, qui s'intéressait beaucoup au sort des prêtres français, et qui s'était lié avec l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dispensateur des dons de la générosité anglaise. Ces deux hommes avaient proposé au gouvernement d'envoyer au Canada quelques personnes, pour examiner s'il serait possible d'y trouver des asiles pour les ecclésiastiques et laïques français qui affluaient alors en Angleterre. Le projet fut accueilli avec faveur par le ministère, et MM. Desjardins, Gazel et Raimbault se chargèrent d'aller reconnaître, sur les lieux, les chances de succès ; ils étaient accompagnés par un canadien, M. de La Corne, chevalier de Saint-Louis, De New-York, où ils débarquaient, le 8 février 1793, ils se rendirent par terre au Canada. Les évêques et le clergé les reçurent de la manière la plus obligeante. M. Desjardins s'occupa de recueillir les renseignements nécessaires pour l'objet de sa mission, et visita le Haut-Canada, où un certain nombre d'émigrés désiraient s'établir. L'année suivante, plusieurs prêtres le rejoignirent et parmi eux se trouvait son jeune frère, M. Desplantes.

Successivement grand vicaire des évêques Hubert et Denaut, M. Desjardins se lia d'une étroite amitié avec M.

Plessis, alors curé de Québec. Sa santé chancelante l'obligea, en 1802, de retourner en France, où il emporta avec lui les regrets des nombreux amis qu'il s'était attachés par ses belles qualités et par le charme de sa conversation. Au Canada, il avait eu à souffrir des mauvais procédés d'un lieutenant-gouverneur, qui le traita assez mal ; après son retour en France, il eut à subir de plus rudés épreuves, car il devint l'objet des soupçons de l'empereur. Nommé en 1806 curé des Missions-Etrangères, à Paris, il prit son domicile au séminaire du même nom. A Québec, il avait eu des rapports avec le duc de Kent, qui lui adressa à Paris quelques lettres dictées par la bienveillance ; c'en fut assez pour le faire soupçonner de déloyauté par Napoléon. Au mois d'octobre 1810, il fut saisi par la police et transféré à Vincennes ; on le reléqua ensuite à Fevestrelle, puis à Campiano et enfin à Verceil. Durant quatre ans il subit un exil non mérité, au préjudice de ses affaires, de sa santé, de son ministère, et ne rentra en France qu'après la chute de l'empire.

Pendant cette longue persécution, l'abbé Desjardins dut rompre toute communication à l'extérieur ; mais, après son élargissement, il reprit sa correspondance avec ses amis du Canada, et surtout avec Mgr Plessis, et la continua toujours ensuite fort régulièrement.

M. Desjardins refusa, en 1817, l'évêché de Blois, et, en 1823, celui de Châlons-sur-Marne.

En 1819, le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, le nomma grand vicaire et archidiacre de Sainte-Geneviève, et lui donna un logement à l'archevêché. Lors du pillage de l'archevêché, en 1831, il perdit sa bibliothèque, ses tableaux, ses meubles et tout ce qu'il possédait d'argent. Il était alors à Conflans, d'où il s'échappa avec Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

L'abbé Desjardins mourut le 18 octobre 1833.

C'est à lui que le Canada doit un grand nombre de beaux tableaux, qu'il fit vendre dans le pays, à un prix si modique

que plusieurs fabriques de la campagne en achetèrent pour remplacer des toiles de peu de valeur. Ces tableaux, enlevés pendant la révolution aux monastères, aux couvents, aux églises, avaient été entassés dans un grenier, d'où on les tira au commencement de l'empire pour les vendre à l'encan. Désireux d'enrichir le Canada de quelques bonnes toiles, M. Desjardins les acheta et les envoya à son frère, alors chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Jusqu'à sa mort il fut le protecteur et l'ami des jeunes Canadiens qui allaient étudier à Paris.

L'abbé J.-B.-A. FERLAND

*Benedict Arnold.* (V. IX, 656.)—Le traître Arnold est mort à Londres, Angleterre, le 14 juin 1801, comblé d'honneurs et de richesses par le gouvernement anglais, mais méprisé par tous les honnêtes gens.

F.-J. AUDET

*Les pères de la Confédération.* (V, VIII, 643.)—Il existe un tableau de 33 pouces par 19 au bas duquel je lis *The Fathers of Confederation*. Ce tableau semble être une photographie de la Conférence séance tenante dans l'ancien palais législatif de Québec. Sir Pascal Taché préside, Sir Georges Cartier est assis à sa droite, Sir J.-A. Macdonald est debout, papier en mains, dans la pose d'un homme qui adresse la parole, Sir Hector L. Langevin est assis du côté opposé de la table, ayant devant lui de larges feuilles de papier, dans l'attitude d'un homme prêt à écrire, l'Hon. George Brown est près de lui en face de Sir Pascal Taché, etc. Les trois grandes fenêtres de la salle, donnant sur le fleuve en remontant, laissent voir en belle lumière, la largeur de ce fleuve et ses deux rives à perte de vue.

Tous les portraits sont d'une ressemblance parfaite.

Une miniature de ce tableau est collée en marge, chaque tête portant un numéro correspondant à la liste des noms

publiée audessous. Je les copie dans l'ordre des numéros, et je souligne les noms des survivants.

1. Major Bernard ; 2. W.-H. Steeve ; 3. E. Whelan ; 4. W.-A. Henry ; 5. C. Fisher ; 6. J.-H. Gray ; (1) 7. E. Palmer ; 8. G. Cole ; 9. F.-B.-I. Carter ; 10. J.-C. Chapais ; 11. S.-E. Tilley ; 12. A. Shea ; 13. E.-B. Chandler ; 14. A. Campbell ; 15. A.-G. Archibald ; 16. *H.-L. Langevin* ; 17. J.-A. Macdonald ; 18. G.-E. Cartier ; 19. E.-P. Taché ; 20. George Brown ; 21. T.-H. Haviland ; 22. A.T. Galt ; 23. *P. Mitchel* ; 24. O. Mowat ; 25. J. Cokburn ; 26. R.-B. Dickey ; 27. *C. Tupper* ; 28. J.-H. Gray ; 29. W.-H. Pope ; 30. *W.-McDougall* ; 31. T. D'Arcy McGee ; 32. A.-A. Macdonald ; 33. J. McCully ; 34. J.-M. Johnson.

R. B.

**M. de Galifet.** (V, VIII, 644.)—D'après Mgr Tanguay, (*Dictionnaire*, I, 165,25a,III. 274) Pierre de Galifet, seigneur d'Homon, de la paroisse de Notre-Dame-de-Grâces de Voiron (Isère) diocèse de Grenoble, aurait épousé Marguerite de Bonfils et d'eux serait né, en 1666, François de Galifet, seigneur de Calin ou Caffin, lequel se maria, le 14 janvier 1697, à Québec, avec Catherine Aubert de la Chesnaye. Les résidences successives de ce dernier ménage sont indiquées par le baptême des enfants 1698 Beauport de Québec, 1700-2 Québec, 1703 Montréal. Madame de Galifet mourut dans cette dernière ville le 2 avril 1703 laissant peut-être deux enfants survivants sur cinq qu'elle avait eus, mais nous ne retrouvons la trace d'aucun d'eux par la suite.

Voyons maintenant la carrière de M. de Galifet en Canada, où il vécut trente ans.

Lorsque les troubles avec les Iroquois recommencèrent en 1682, il n'y avait pas de troupes françaises dans la colonie, En 1683 il vint 200 soldats ; 1684, cinq compagnies : 1686.

(1) Les numéros 6 et 28 donnent le même nom.

à peu près autant ; 1688, 300 soldats (voir Doc. publiés à Québec, I. 310, 416, 552-3, 559).

M. l'abbé Daniel (*Grandes Familles*, p. 418) dit que M. de Galifet était capitaine en 1688, c'est-à-dire à vingt-deux ans. Il a dû venir au Canada cette année avec les trois cents hommes mentionnés ci-dessus. En tous cas, il paraît avoir été le commandant de la garnison de Trois-Rivières au moment de la mort de M. de Varennes, gouverneur de cette place, le 4 juin 1689, et avoir ensuite agi comme gouverneur par interim.

Au commencement d'août, même année, il commandait le camp de Verdun lorsque eut lieu le massacre de Lachine. Ce camp était de deux cents hommes, Surbercase, le chef, se trouvait absent.

En 1690, Galifet commande à Trois-Rivières et à St-François-du-Lac, où il se défend contre une sérieuse attaque des Iroquois. Je note que, à cette date, son père était décédé, laissant huit enfants dont trois garçons qui nous sont connus.

M. de Ramesay avait le titre de gouverneur de Trois-Rivières, mais ne paraît pas avoir résidé alors dans ce lieu, de sorte que M. de Galifet le suppléait en 1689-91.

En 1692, Galifet était major, employé à Québec, où il demeura jusqu'à 1702.

Son mariage (1697) avec Mlle Aubert de la Chesnaye l'alliait à une famille qui faisait la pluie et le beau temps dans le commerce du Canada.

M. de Frontenac étant mort l'automne de 1698, M. de Callières lui succéda et le marquis de Crisasy, remplaçant de ce dernier, laissant vacante la charge de lieutenant de roi à Montréal, M. de Galifet en reçut le brevet le 23 mai 1699, mais ne semble pas s'être rendu immédiatement à ce nouveau poste. Lorsque sa femme se décida à l'y suivre ce fut pour mourir bientôt, comme on l'a vu ci-dessus.

En 1705 (15 mai) le roi lui accorde la croix de Saint-Louis. En 1709, après la mort du marquis de Crisasy (6 mai), M. de Galifet administre le gouvernement de Trois-Rivières. Sa nomination comme gouverneur de ce district est du 5 mai 1710. Jusqu'à 1714 nous le voyons continuer dans ce poste. Le dernier acte de lui que je connaisse est une demande pour que le sieur de La Corne soit nommé major de Trois-Rivières (850 francs par année) en remplacement de sieur de Cabanae, décédé.

M. de Galifet avait deux frères Charles François et Joseph. Charles-François capitaine aux gardes françaises et chevalier de Saint-Louis.

Joseph, le cadet, lieutenant au régiment de Picardie, puis capitaine au régiment de Champagne, ensuite capitaine d'une compagnie franche de la marine, eut le commandement de l'île de la Tortue dans les Antilles. En 1698 on le nomma gouverneur de l'île Sainte-Croix, commandant des colonies françaises du Cap et côtes de Saint-Domingue. Il mourut à Paris le 26 mars 1706.

Le troisième frère, François, fut rappelé du Canada en 1717 et étant repassé en France, on l'envoya commander à l'île de la Tortue et autres colonies des Antilles, y compris Saint-Domingue. Il fut gouverneur de l'île Sainte-Croix.

Voilà tout ce que j'en sais, mais c'est autant qu'il en faut pour donner le nom de Galifet à une rue aux Trois-Rivières, par exemple.

BENJAMIN SULTE

*Les drapeaux de Chouaguen.* (III, I, 276.)— A la prise de Chouaguen, le 14 août 1756, les drapeaux des régiments de Shirley, de Pepperell et de Shuyler, de la milice de la Nouvelle-Angleterre, et de deux régiments de la vieille Angleterre tombèrent aux mains des Français.

Le soir même, Montcalm dépêcha au marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, un officier pour lui porter ces glorieux trophées.

Le marquis de Vaudreuil fit déposer deux de ces drapeaux dans la principale église de Montréal, deux autres dans la cathédrale de Québec et le cinquième dans l'église des Trois-Rivières.

A Québec, c'est M. de Bourlamaque qui porta à la cathédrale les deux drapeaux pris à Chouaguen. On a conservé le compliment débité par M. de Bourlamaque en cette occasion et la réponse que lui fit M. Godefroy de Tonnancour au nom du chapitre de Québec :

“ Monsieur, nous vous présentons, de la part de M. le marquis de Vaudreuil, ces drapeaux pris à Chouaguen sur les ennemis du roi. Il les dépose en cette église, comme un monument de sa piété et de sa reconnaissance envers le Seigneur qui bénit la justice, de nos armes et protège visiblement cette colonie.”

“ Messieurs, répondit M. de Tonnancour, ces monuments de votre courage et en même temps de la protection divine que vous apportez dans cette église de la part de M. le marquis de Vaudreuil, sont certainement une offrande agréable aux yeux du Tout-Puissant. Il est le Dieu des armées ; c'est lui qui a donné la force à vos bras ; c'est à lui que le chef qui vous a conduit doit cette intelligence et ces ressources avec lesquelles il a confondu les ennemis de la justice et de la paix. Le seigneur recevra sans doute avec bonté les actions de grâce que ses ministres vont lui rendre de concert avec les guerriers défenseurs de la patrie.

Demandons-lui de nous continuer des secours si nécessaires ; demandons lui la paix après la victoire et qu'il couronne ses bienfaits par la durée d'un gouvernement avec lequel la colonie n'adressera jamais à Dieu que des actions de grâce.”

Nous croyons qu'aucun de ces drapeaux n'a été préservé jusqu'à nos jours.

P. G. R.

QUESTIONS

672.—L'honorable Elie Thibaudeau qui fut membre du cabinet Brown-Dorion était-il allié à feu l'honorable Isidore Thibaudeau et aux honorables sénateurs Rosaire et Alfred Thibaudeau ?

Rio.

673.—Dans les papiers d'Etat concernant le Bas-Canada, conservés aux Archives Coloniales, en Angleterre, à la date du 3 avril 1828, se trouve un curieux mémoire signé par une demoiselle Agnes Thompson ou Dowell. Elle prétend que son père était au siège de Québec, qu'il est devenu invalide et qu'on l'a déchargé en lui donnant 51 acres de terres, connues sous le nom de Plaines d'Abraham. Il mourut ajoute-t-elle, à son arrivée en Irlande et la terre est retournée à la Couronne. A-t-on quelque trace de cette concession d'une grande partie des Plaines d'Abraham au soldat Dawell ?

CUR.

674.—Tonty, l'italien qui inventa le système tontine, était-il parent du chevalier de Tonty qui s'illustra au Canada sous le régime français ?

ITO.

675.—Cadot ou Cadau, le héros du *Drapeau fantôme* de notre poète lauréat Fréchette a-t-il réellement existé ?

INCRÉD.

676.—Je vois dans le *Drysdale Guide to Montréal* que le nom de *Place d'Armes* appliqué à une place publique de Montréal a été donné par Montgomery en 1775. J'étais sous l'impression que la *Place d'Armes* était connue sous ce nom bien avant 1775. *Place d'Armes* n'est-il pas un composé qui, en France, sert à désigner toutes les *places* où les soldats font l'exercice ?

SOLD.

677.—Ce qui suit, extrait du *Journal des Goncourt* (vol. II, p. 8), n'est pas très récent mais est peut-être nouveau pour quelques uns de vos lecteurs :

“ Il ajoute (Flaubert) qu'un de ses grand'pères a épousé une femme au Canada. Il y a affectivement parfois chez Flaubert du sang de Peau-Rouge avec ses violences.”

Pour les Goncourt comme pour la grande majorité des écrivains français une *femme canadienne* ne pouvait être autre chose qu'une Iroquoise.

Je serais curieux de savoir le nom de la canadienne qui devint l'épouse du grand'père de Flaubert. Wm. Mc.

678.—Peut on me donner les dates des différentes mutations qu'a subies l'île Sainte-Hélène située entre Montréal et Longueuil ? Elle fut d'abord donnée à Champlain. Plus tard la famille LeMoyné de Longueuil en est propriétaire. Aujourd'hui, si je ne me trompe, la ville de Montréal en a l'usage mais elle appartient au gouvernement de la Puissance du Canada. Riv.

678.—On entend beaucoup parler de ce temps-ci du “ superbe isolement ” de l'Angleterre ? Il me semble que c'est dans la Chambre des Communes du Canada que cette phrase à effet a été prononcée pour la première fois. Pouvez-vous me renseigner là-dessus ? ANGLAIS

679.—Je lis dans une lettre de Montalembert à l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau : “ Peut-être avez-vous su qu'une phrase tombée de ma plume sur les libertés du Canada avait servi de motif à la condamnation portée contre moi l'hiver dernier : et vous auriez raison d'en conclure que mon attention et mes sympathies se portent depuis longtemps sur cette noble race canadienne qui sait si bien pratiquer et revendiquer, au besoin, les principes du *self-government* que la France a si misérablement oubliés.” Dans quel ouvrage est cette phrase dont parle Montalembert ici ?

Rio.